



COMMUNE DE SAVONNIERES DEVANT BAR
Département de la Meuse
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 7 juin 2018

Date de la convocation : 2 juin 2018	Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers en exercice : 10	Nombre de Conseillers votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le 7 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Savonnières devant Bar s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocations légales, sous la présidence de M. Gérard MICHEL, Maire,

PRÉSENTS :

M. Gérard MICHEL, M. Pascal GHESQUIERE, M. José VANHAMME, Mme Sylvie MALLINGER, M. Guy COCHENER, Mme Cécile THIRIET, Mme LEGRAND Patricia, M. Claude MEYER, M. Alain PECHEUR, Mme Colette KELLER,

Secrétaire de séance : Mme Colette KELLER

Le procès-verbal de la réunion 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

D 23/2018 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE
--

Le Maire rappelle qu'un marché pour l'attribution du marché de réhabilitation et restructuration de l'ancien groupe scolaire et ses abords a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016 - 360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015 - 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 27 mars 2018 pour une remise des offres fixée au 20 avril 2018 à 12H00.

La consultation comprenait 14 lots :

- Lot n° 1 Désamiantage
- Lot n° 2 Aménagements extérieurs - VRD
- Lot n° 3 Démolition - Fondations - Gros-Œuvre
- Lot n° 4 Couverture - Tuiles - Zinguerie
- Lot n° 5 Charpente couverture métallique - Serrurerie
- Lot n° 6 Portes sectionnelles
- Lot n° 7 Menuiseries extérieures et intérieurs bois
- Lot n° 8 Revêtement de façade - Isolation
- Lot n° 9 Doublages - Cloisons - Plafonds
- Lot n° 10 Revêtement de sols durs - Faïence
- Lot n° 11 Revêtement de sols souples - Peinture
- Lot n° 12 Courants forts - Courants faibles - Lustrerie
- Lot n° 13 Plomberie - Sanitaire
- Lot n° 14 Chauffage - VMC

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le vendredi 27 avril à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants:

N ° du lot	Désignation	Entreprises retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offre	Montant du marché attribué
Lot n° 1	Désamiantage		
Lot n° 2	Aménagements extérieurs - VRD	EUROVIA	193 833,90 €
Lot n° 3	Démolition - Fondations - Gros-Œuvre	Ets PAYMAL	94 771,10 €
Lot n° 4	Couverture - Tuiles - Zinguerie	Entreprise THOMAS	47 000,59 €
Lot n° 5	Charpente couverture métallique Serrurerie		
Lot n° 6	Portes sectionnelles	Entreprise CORDEIRO	8 000,00 €
Lot n° 7	Menuiseries extérieures et intérieurs bois	Menuiserie LEFEVRE	81 211,40 €
Lot n° 8	Revêtement de façade - Isolation		
Lot n° 9	Doublages - Cloisons - Plafonds	ISOPLAQUISTE	90 757,90 €
Lot n° 10	Revêtement de sols durs - Faïence	Entreprise RAUSCHER	42 886,40 €
Lot n° 11	Revêtement de sols souples - Peinture	Sté Générale de Peinture	40 198,66 €
Lot n° 12	Courants forts - Courants faibles Lustrerie		
Lot n° 13	Plomberie - Sanitaire	Sté IDEX	26 984,88 €
Lot n° 14	Chauffage - VMC	Entreprise LHERITIER	82 875,24 €

Compte-tenu d'un écart significatif entre l'estimation initiale et le montant du marché ou, le peu de candidatures sur certains lots, le Maire, conformément à la proposition de la commission, engage à formuler un nouvel appel d'offres pour les lots suivants :

Lot n ° 1	Désamiantage
Lot n ° 5	Charpente couverture métallique Serrurerie
Lot n ° 8	Revêtement de façade - Isolation
Lot n ° 12	Courants forts - Courants faibles - Lustrerie

Suivant cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir la proposition du Maire et de valider la décision de la commission d'appel d'offres.
- Approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- Autorise le Maire ou à ses Adjoints, à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

**D 24/2018 –REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE L’ANCIEN GROUPE
SCOLAIRE ET SES ABORDS –
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018**

La commune de Savonnières-devant-Bar a déposé une demande de subvention au titre de la DETR 2018 auprès des services de la préfecture de la Meuse.

Les arrêtés d'attribution devraient être promulgués par Madame la Préfète du département de la Meuse à la fin du mois de juin.

Ses services nous ont cependant informés du montant d'aide que nous pourrions espérer obtenir sur ce dossier.

En fonction de cette information, il est demandé au Conseil Municipal de valider le plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	%
Assurance dommage-ouvrage	50 120,00 €	Autofinancement Emprunt Aides publiques DETR 2018 MEN (Département) CLIMAXION (Région Grand Est) GIP Objectif Meuse (5.01) Fds LEADER	509 671,53€	42,58 %
Frais d'études et d'honoraires	149 632,05 €			
Travaux préparatoires et extérieurs	197 794,50 €			
Extensions garage	71 519,45 €			
Réhabilitation et restructuration bâtiment ONCFS et AFB	507 749,35 €			
Réhabilitation et restructuration bâtiment salle communale	220 148,18 €			
Total (Coût global de l'opération HT)	1 196 963,53 €	Total des recettes	1 196 963,53€	100,00 %

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Confirme la délibération susvisée en date du 2 mars 2018 en sollicitant le concours de l'Etat au titre de la DETR 2018,

Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

D 25/2018 –AMENAGEMENT PAYSAGER ET SECURISATION DU CENTRE BOURG
3^{ème} PHASAGE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU GIP Objectif Meuse – Mesure 5.01

Rappel :

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 mars 2018, un premier plan de financement relatif à l'opération susvisée a été adopté à l'unanimité.

Cette opération étant également susceptible d'être éligible au titre de la D.E. T.R 2018, une demande d'aide a été présentée aux services de l'Etat.

Comme suite aux observations des services de la D.D.T 55 la M.O.E a établi un nouveau devis estimatif qui intègre toutes les modifications à apporter à ce projet.

Après analyse des différents postes de travaux, nous pourrions espérer un niveau d'aide supérieur à celui que nous avons proposé lors de la précédente validation du plan de financement prévisionnel. En fonction de ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal de valider le nouveau plan de financement ci-dessous :

Dépense HT par principaux postes	Montant	Ressources	Montant	%
Travaux préparatoires	9 010,00 €	Autofinancement	30 551,34 €	20,00 %
Enfouissement des réseaux secs	64 478,00 €	Emprunt		
Aménagement et revêtement	71 543,00 €			
Eaux pluviales	7 720,00 €	Aides publiques		
Part éligible (Hors travaux préparatoires)	143 741,00 €	DETR	66 504,40 €	43,54 %
		- GIP Objectif Meuse (5.01)	22 250,00 €	14,57 %
		- FUCLEM	33 445,26 €	21,90 %
Total (Coût global de l'opération HT)	152 751,00 €	Total des recettes	152 751,00 €	100,00 %

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

Confirme la délibération susvisée en date du 2 mars 2018 en sollicitant le concours du fond GIP Objectif Meuse au titre de la mesure 5.01 de ce dispositif,

Autorise le Maire à signer tout document et à mener à bien cette affaire.

D 26/2018 – DEMOLITION D’UN BIEN COMMUNAL

Par délibération du 14 novembre 2015, la commune a décidé d’acquérir un bien à Savonnières Devant Bar, cadastré section AN n° 6 - 19 Route du Pont Dammarie, constitué d’un terrain et d’une maison d’habitation, dans l’objectif de développer ses réserves foncières sur des secteurs urbanisés ou urbanisables à terme.

Au vu de l’état de vétusté de la maison, il convient de procéder à la démolition de celle-ci.

L’entreprise A.D BTP de Gondrecourt le Château nous propose un devis à hauteur de 15 162.00 € HT comprenant :

POSE	850,00 €
Pose et dépose de 40ml de barrières ERAS avec fixation.	
DEPOSE	1 500,00 €
Dépose de toutes les menuiseries et huisseries vers décharge.	
POSE	1 532,00 €
-Pose d'un échafaudage de 200m2	
DEPOSE	2 630,00 €
-Dépose de la charpente mécaniquement et manuellement	
DEMOLITION	3 360,00 €
Démolition du bâtiment mécaniquement.	
REGLAGE	1 200,00 €
Réglage des remblais sur place (plate forme ou chemin)	
BROYAGE	1 400,00 €
sur 0.15 de la plate forme 110€/h	
REGLAGE	1 260,00 €
Réglage final et compactage de la plate forme.	
AMENE ET REPLI	1 430,00 €
Amené et repli du matériel installation vie	

Après délibération, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d’approuver le devis de l’entreprise A.D BTP.

D 27/2018 – CREATION D’UN ACCES SUR TERRAIN COMMUNAL

L’entreprise A.D BTP de Gondrecourt le Château nous propose un devis pour la création d’un accès sur la parcelle communale qui constitue la zone réservée n° 5 du P.L.U, route de Longeville. Cet aménagement a pour but de sécuriser la sortie d’une exploitation agricole et de limiter les manœuvres des différents engins à proximité d’une courbe routière.

Le montant du devis est de 5 798.50 € HT et comprend :

Qté	Désignation	Prix UNIT HT€	Montant HT €
15,00	TERRASSEMENT Terrassement et pose de 15ml diam315 CR8 sur lit de pose béton.	89,00	1 335,00
1,00	COFFRAGE Coffrage de deux têtes de pont amont et aval du passage	350,00	350,00
1.00	ENROBAGE Enrobage du 315 en grave calcaire compacté.	824,00	824,00
1,00	FERRAILLAGE Ferrailage diam 14 avec rail de 15 sur 3.50m de large et 150ml de long	1 200,00	1 200,00
52,50	POSE Pose de la dalle de 0.35 d’épaisseur sur 3.50m de large et 15ml de long- finition balayé (anti dérapant).	39,80	2 089.50

Après délibération, à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d’approuver le devis de l’entreprise A.D BTP

D 28/2018 – DECLARATION D’INTENTION D’ALIENER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des DIA reçues en mairie pour lesquelles il a fait savoir, dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal suivant délibération du 15 avril 2014, que la commune n’appliquait pas son droit de préemption urbain :

- Parcelle AM n°63 1, rue du Lotissement du Chateau superficie 5a 66ca

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, approuve cette décision.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.